



*Laboratoire d'Economie d'Orléans*

## **Document de Recherche**

**n° 2007-29**

**« La microfinance au Vietnam :  
situation et enjeux »**

**Michel LELART**

---

Laboratoire d'Economie d'Orléans – UMR CNRS 6221 Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion,  
Rue de Blois, B.P. 6739 – 45067 Orléans Cedex 2 - France

Tél : 33 (0)2 38 41 70 37 – 33 (0)2 38 49 48 19 – Fax : 33 (0)2 38 41 73 80

E-mail : [leo@univ-orleans.fr](mailto:leo@univ-orleans.fr) - <http://www.univ-orleans.fr/DEG/LEO>

# La microfinance au Vietnam : situation et enjeux

Michel LELART

## **Résumé :**

Les années 80 ont été marquées par l'émergence de la finance informelle. Depuis quelques années c'est la microfinance que l'on voit apparaître et progresser dans la plupart des pays en voie de développement, en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe centrale... et même dans les pays industrialisés.

Cet article analyse la situation actuelle de la microfinance, en particulier au Vietnam, et les performances de ce nouveau secteur, ainsi que quelques-uns des problèmes et des défis auxquels les institutions de microfinance ont à faire face. Ils sont à peu près les mêmes dans tous les pays.

*Mots-clés* : finance informelle, microfinance, micro-crédit, Vietnam.

## **Abstract :**

The 1980s witnessed the discovery of the existence of informal financial systems. In the last few years, microfinancial systems have emerged and spread in most countries of Africa, Asia, Latin America, Central Europe... and even in the industrialized world.

This paper examines analyses the current situation of he microfinance, particularly in Vietnam and the performance of this new sector, as well as some of the problems and challenges faced by the micro-finance institutions. They are about the same in all countries.

*Key words* : informal finance, microfinance, micro-credit, Vietnam.

Code JEL : G21 – O17 – O53

Contribution à un numéro spécial de la Revue *Ouverture internationale* publié par le Centre Franco-Vietnamien de Gestion (CFVG) à l'occasion de son 15<sup>ème</sup> anniversaire.

\* Directeur de recherche émérite au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)  
Laboratoire d'Economie d'Orléans (LEO), Université d'Orléans  
Courriel : [michel.lelart@wanadoo.fr](mailto:michel.lelart@wanadoo.fr)

Tous les pays, même les plus industrialisés, ont connu autrefois, il y a quelques générations ou plusieurs siècles, des pratiques traditionnelles d'épargne et de crédit comme celles que l'on observe aujourd'hui dans la plupart des pays en voie de développement. Les modalités ont été sans doute ici ou là un peu différentes, mais la finance que l'on appelle aujourd'hui informelle a préexisté partout. Et cependant il n'y a pas trente ans que l'on a pris conscience de l'intérêt et de l'importance de ce phénomène. Il y avait bien eu ici ou là quelques histoires de tontines ou quelques critiques des pratiques usuraires. Il y a bien eu en 1970 le célèbre rapport sur l'emploi au Kenya publié par le BIT qui parle de « secteur informel ». Mais l'analyse de ces pratiques ne viendra qu'avec l'enquête menée au Niger par l'USAID et l'Université d'Etat de l'Ohio en 1986, avec le Rapport sur le développement de la Banque mondiale qui en 1989 consacre un chapitre au système financier informel, avec une série d'études effectuées pour le Centre de Développement de l'OCDE qui en a publié la synthèse en 1991, enfin avec le lancement d'un programme de recherche sur les circuits parallèles de financement au sein du Réseau Entrepreneuriat de l'Université des Réseaux d'Expression Française (UREF), devenue l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Les travaux qui se sont multipliés depuis vingt ans ont permis de constater l'extrême diversité de ces pratiques. A côté des prêteurs professionnels, des commerçants, de la famille et des amis, on sait qu'il existe dans certains pays en voie de développement des gardes-monnaie et des tontiniers, et qu'à côté de ces pratiques individuelles il existe souvent des pratiques collectives, constituées surtout par les tontines, qui peuvent être pratiquées différemment dans une même région, et même d'un groupe à l'autre. Tout cela constitue un ensemble fort disparate qui ne doit son unité qu'à la proximité des relations entre les débiteurs et les créanciers. Ce sont toujours des relations personnelles entre des agents qui se connaissent très bien et qui peuvent être en relations habituelles pour d'autres raisons, économiques ou sociales. Toutes les observations effectuées soulignent l'importance de la confiance et de la solidarité.

On les retrouve l'une et l'autre dans le micro-crédit, qui suscite un intérêt croissant depuis que Mohammad Yunus, qui a fondé la Grameen Bank au Bangladesh, s'est trouvé honoré du prix Nobel de la Paix. Tout avait commencé avec le Sommet mondial du micro-crédit organisé en février 1997 à Washington sous le patronage du président Bill Clinton. Les 3.000 participants présents, venant de 137 pays, se sont engagés à tout mettre en œuvre pour

réduire la pauvreté dans le monde. Ils ont décidé d'appuyer les initiatives locales en matière de micro-crédit et de toucher de cette façon cent millions de familles parmi les plus pauvres de la terre d'ici 2005. C'est maintenant six cents millions que l'on voudrait toucher d'ici 2015. De son côté, l'ONU a fait de la lutte contre la pauvreté le premier des Objectifs de développement pour le millénaire, qui consistent à réduire de moitié à cette date la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et qui souffre de la faim. Le Fonds Monétaire International l'a même intégrée dans ses objectifs lorsqu'il a mis en place la nouvelle Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

Bien qu'il paraisse assez facile à définir, le micro-crédit recouvre une réalité un peu plus complexe. En effet, jusqu'à quel montant peut-on parler d'un « micro-crédit » ? La Banque mondiale retient un plafond de 30 % du PIB par habitant, ce qui représente pour le Vietnam à peu près 150 dollars<sup>1</sup>. A ce niveau-là il s'agit d'un crédit aux plus pauvres. Mais on parle encore de micro-crédit pour des montants de 1.000 dollars, voire de 10.000, toujours dans les pays du Sud. Il est bien évident qu'il y a derrière ces crédits des réalités différentes, et que si les plus faibles permettent à une famille de survivre, les plus élevés sont à vocation plus économique, voire financière, que sociale.

C'est pourquoi le micro-crédit est un phénomène qu'il n'est pas facile d'appréhender. Il l'est d'autant moins qu'il apparaît aussi comme un nouveau moyen d'aider les pays en voie de développement, un nouvel instrument au service de leurs politiques, au point d'être parfois considéré comme un remède miracle... ce que naturellement il n'est pas. De plus, de la même façon que la microfinance, il plonge ses racines dans la finance informelle.

Ces concepts ne sont pas toujours clairement identifiés. C'est pourquoi nous allons examiner la situation générale de la microfinance avant d'aborder la situation de la microfinance au Vietnam, puis d'analyser quelques-uns des problèmes qu'elle rencontre.

---

<sup>1</sup>. D'une enquête récente effectuée dans trois régions du Vietnam, il résulte que le crédit moyen accordé au Vietnam par la Banque pour l'Agriculture et le Développement rural, dont nous allons parler, a été en moyenne de 13, 100 et 160 dollars selon les régions (Duong, 2003, p. 28)).

## 1. La situation générale de la microfinance

La microfinance ne se définit pas seulement par le montant ou par l'objectif du micro-crédit. Elle le dépasse de plusieurs façons :

- *D'une part*, la microfinance inclut aussi d'autres services financiers qui accompagnent normalement l'opération de crédit. C'est d'abord *l'épargne*. Le débiteur qui doit rembourser s'oblige à épargner après coup. S'il épargne avant il n'a pas besoin d'emprunter. De plus le crédit est souvent limité par la capacité d'épargne dont l'emprunteur peut faire preuve. C'est aussi *l'assurance*, qui est une garantie de pouvoir disposer d'argent en cas de difficultés, un peu comme une ligne de crédit sur laquelle on paie un intérêt d'avance. Et de même qu'un crédit permet, en principe, de vivre mieux, dans l'immédiat ou dans le futur, l'assurance permet de vivre dans une plus grande sécurité, laquelle est d'autant plus importante que le niveau de vie est bas. C'est enfin *le transfert d'argent*. Dans les pays du Sud, la majorité de la population n'a pas accès à la banque, elle ne détient pas de compte, elle ne peut payer qu'en billets. Il n'est donc pas facile de transférer de l'argent, alors que les personnes se déplacent de plus en plus. Des procédures existent (le hawala, Western Union...) mais il est normal que ce service soit intégré aux autres services financiers et offert par une même institution.

- *D'autre part*, la microfinance inclut aussi des services non financiers. L'emprunteur d'un petit crédit est toujours une personne sans ressources, sans beaucoup de moyens, sans qualification. Il a besoin d'être conseillé pour faire certains choix, pour effectuer certaines démarches, pour tenir ses comptes, pour calculer son prix de revient, pour prendre certaines décisions. Ces « services d'appui aux entreprises », qui concernent le suivi, l'encadrement, le conseil, la formation... doivent être associés aux services financiers destinés aux populations pauvres et aux petites entreprises. Il est normal qu'ils soient habituellement offerts par les institutions de microfinance (IMF).

La microfinance ne se caractérise pas seulement par la variété des services qu'elle propose. Ces services sont offerts par des institutions. Elle se distingue en cela de la finance informelle. Alors que celle-ci recouvre un ensemble *de pratiques* qui mettent en présence des personnes, deux ou davantage, la micro-finance fait intervenir *des institutions*. Et il y en a une grande variété.

- Les unes sont des institutions financières, ou en sont proches. Des banques commerciales se sont parfois lancées dans le micro-crédit tout en conservant leur statut et leur activité principale. D'autres se sont spécialisées dans le micro-crédit. Des coopératives ou des mutuelles ont été créées selon le modèle imaginé il y a plus de cent ans au Canada ou en Europe pour aider les paysans et lutter contre l'usure. Des caisses villageoises ont été créées au niveau des villages à partir des besoins, des habitudes et des initiatives des populations locales qui en assurent la gestion comme elles l'entendent.
  
- Les autres sont nées de programmes d'appui mis en place, gérés et financés le plus souvent par des ONG locales ou étrangères. Certains projets dits « de crédit direct » ont pour seul but d'accorder du crédit, parfois en suscitant aussi un effort d'épargne de la part des bénéficiaires. D'autres projets « à volet crédit » ont une vocation différente, plus large. L'octroi de crédits vient alors en complément d'une action en faveur des petites entreprises, des artisans, des femmes... dans le domaine de la gestion, de la formation, de la santé... Ces institutions peuvent avoir, selon les pays, des statuts très différents.

Au sein de cette diversité, deux modèles prédominent, particulièrement en Asie. L'un est né de l'initiative de Mohamed Yunus au Bangladesh en 1976, l'autre a été mis en place en Indonésie une douzaine d'années plus tard. Bien qu'ils soient proches, ces deux modèles se distinguent assez nettement.

. *Le premier* a commencé sous la forme d'un programme d'appui, très informel pourrait-on dire, et disposant – au moins au départ – de très peu de moyens. Les personnes souhaitant obtenir un crédit devaient se regrouper par cinq. Le crédit était accordé à deux membres du groupe, puis à deux autres quand le premier était remboursé. Le crédit est individuel mais la responsabilité est solidaire. L'expérience a connu un tel succès qu'elle a débouché sur une banque, la Grameen Bank, qui, au Bangladesh, a maintenant plus de 1.000 succursales qui prêtent à plus de deux millions de membres.

. *Le second* a été lancé à Djakarta par la Banque centrale qui a souhaité que la plus grande banque du pays, la Bank Rakyat Indonesia (BRI), qui était très présente dans les zones rurales, établisse des relations avec des groupes d'entraide, par l'intermédiaire d'ONG présentes dans le pays. Cette fois les crédits sont accordés au groupe qui comprend au plus vingt personnes et qui répartit les crédits entre les bénéficiaires. Il n'y a donc plus de relations directes entre les emprunteurs et la banque. La BRI s'est beaucoup développée, elle est devenue un modèle souvent cité. Cette formule reste moins connue que celle de la Grameen Bank, bien qu'elle soit elle aussi reprise fréquemment.

Ces deux expériences sont proches, mais non pas identiques<sup>2</sup>. Dans la première, le groupe est solidaire *financièrement* : chaque membre est responsable de la dette des autres, la solidarité est quasiment juridique, le groupe doit donc être restreint. Dans la seconde, le groupe est solidaire *économiquement* : les membres participent au même projet, ils travaillent ensemble ou ils ont des intérêts communs. Le groupe peut être plus important, mais pas trop.

Ces deux modèles se sont beaucoup étendus. Celui de la Grameen Bank a été reproduit sur tous les continents : on le retrouve aujourd'hui dans 34 pays. Celui de la BRI a été repris lui aussi dans un vaste projet « Banking with the Poor », élaboré par la Foundation for Development Cooperation en Australie, avec le soutien de la GTZ, qui est l'office allemand de la coopération technique.. Ce projet, qui a été mis en place dans huit pays asiatiques dont les Philippines, la Malaisie, le Pakistan, le Népal..., incite les banques à consentir des crédits à des emprunteurs sans ressources et sans garanties, mais qui sont regroupés autour d'un projet qui mérite d'être financé. Quelques années plus tard, en 1992, la Banque Nationale de l'Agriculture et du Développement Rural (NEBAB) à Delhi a lancé un programme pour inciter les banques à entrer en relations avec des « groupes d'entraide » (Self-Help Groups ou SHGs). Les relations entre la banque et le groupe sont facilitées par l'intervention d'une ONG (palier, 2002).

Malgré – ou grâce à – cette diversité, la microfinance paraît se porter plutôt bien dans le monde. D'une part, il y a des institutions partout. C'est en Asie qu'elles sont les plus

---

<sup>2</sup>. Elles sont comparées, et leur succès relatif est expliqué par J.-M. Servet, 2006, pp. 274-284.

nombreuses, mais elles sont présentes dans tous les pays d'Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Afrique, y compris en Afrique du Nord. Elles ont commencé à s'implanter en Europe centrale, en Russie, comme dans les pays de l'ex-URSS<sup>3</sup>. D'autre part, ces institutions sont de plus en plus nombreuses, elles ont de plus en plus de clients, elles font de plus en plus d'opérations. Dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine, il y avait 40 IMF il y a dix ans, elles sont maintenant 400 : dix fois plus. La progression des crédits est en général de 15 à 30 % par an, selon les pays. Enfin, un peu partout, les IMF se regroupent au sein d'associations nationales ou régionales ; elles se constituent en réseau ; elles prennent en charge la formation de leurs cadres ; elles utilisent l'informatique pour tenir leurs comptes ; elles se font évaluer par des agences de notation... Le secteur de la microfinance s'organise...

Et cependant, le secteur est très hétérogène. Les institutions peuvent être, nous l'avons dit, des coopératives, des banques, des ONG... Certaines sont déjà anciennes, elles font beaucoup d'opérations et servent beaucoup de clients, elles sont organisées au niveau de la ville ou de la région ; d'autres sont très récentes, elles n'ont que quelques centaines de clients, deux ou trois employés... C'est ainsi qu'elles sont deux fois et demie plus nombreuses en Afrique qu'en Amérique latine, mais elles accordent dix fois plus de crédits en Amérique latine qu'en Afrique. Le rapport entre les tailles moyennes de ces institutions est donc de 1 à 25 ! De même, 3 % des IMF dans le monde se partagent 80 % des clients ! Cette hétérogénéité se retrouve à l'intérieur des pays. Au Bénin, la FECECAM a 78 % des clients de la microfinance ; au Sénégal trois institutions reçoivent 75 % des dépôts et accordent le même pourcentage des crédits. Au Congo, c'est la MUCODEC qui domine le secteur, en Ouganda c'est la CERUDEB, en Indonésie c'est la BRI, en Thaïlande c'est la Bank for Agriculture and Agricultural Cooperatives (BAAC)...

Mais c'est en Asie que la microfinance a une importance toute particulière. Les pays n'y sont pas seulement très peuplés, ils concentrent 70 % de la population pauvre du monde. Plus de 50 % des IMF y sont implantées, et elles ont 88 % des clients de la microfinance ! (Boye et alii, 2006, p. 218). Qu'en est-il au Vietnam ?

---

<sup>3</sup>. Dans les pays du Nord, on parle plutôt de la finance solidaire.



## 2. La situation de la microfinance au Vietnam

Beaucoup de choses se sont passées dans ce pays depuis quinze ans, notamment depuis la politique d'ouverture économique (le *Doi Moi*). Le Vietnam est devenu un pays émergent. Mais les changements ont concerné aussi la microfinance, des institutions existantes se sont transformées, de nouvelles initiatives ont été prises, les unes au niveau national, d'autres au niveau local.

Parmi les premières, on en trouve quatre, d'importance très inégale, et que l'on qualifie parfois de *formelles*. Ce sont :

- La Banque pour l'Agriculture et le Développement rural, qui est une banque d'Etat et qui a financé surtout des entreprises publiques. C'est à partir de 1992 que la Banque se tourne vers un nouveau métier : le financement rural. A partir de là son activité de micro-finance progresse rapidement. Elle prête à la fois à des groupes solidaires (formule Grameen) et à des groupes d'entraide (formule SHGs), à un taux d'intérêt qui s'établissait récemment à 1 % par mois en milieu rural, 0,85 % en ville. Elle avait sept millions de clients fin 2002.
- La Banque des pauvres, qui est également une banque publique, créée en 1996. Elle a longtemps utilisé le réseau de la précédente. Elle prête exclusivement aux paysans pauvres, selon la formule du crédit solidaire (Grameen), à un taux privilégié de 0,5 % par mois. Elle ne peut donc couvrir ses frais et elle ne peut fonctionner qu'avec une subvention. Elle s'appelle maintenant la Banque des Politiques Sociales. Elle avait plus de quatre millions de clients à la fin 2005.
- Les People Credit Funds, qui sont des caisses mutuelles et qui ont remplacé en 1994 d'anciennes coopératives tombées en faillite. Constituées sur le modèle et avec le soutien du Mouvement Desjardins au Québec, elles sont des caisses d'épargne plus que de crédit et elles ne prêtent qu'à leurs membres qui atteignent maintenant un million. Le taux d'intérêt s'élève à 1,5 % par mois. Elles s'adressent à une clientèle plus aisée.

- D'autres banques dites rurales ont vu le jour après l'échec des anciennes coopératives. Créées chacune par une cinquantaine d'actionnaires, elles reçoivent des dépôts et empruntent au système bancaire. Elles prêtent donc à un taux plus élevé que celui des banques. Il y avait 37 banques rurales en 2003, dont 14 seulement étaient à la campagne. Elles totalisent 12.000 membres.

A côté de ces institutions qui couvrent chacune l'ensemble du territoire, des programmes en matière de crédit ont été mis en place par les autorités au niveau local, des initiatives ont été prises par des ONG, nationales ou étrangères, au Nord, au Sud, ou dans une seule région. On parle de finance *semi-formelle*. Ces expériences sont multiples, mais leur impact est naturellement beaucoup plus limité. On connaît surtout le projet du GRET qui a créé dix caisses de crédit autonomes dans le cadre du programme Fleuve Rouge (quelques milliers d'emprunteurs). On connaît aussi le projet de crédit rural décentralisé dans la Plaine des Joncs, soutenu par la Belgique (50.000 membres), le CEPE à Ho Chi Minh Ville (55.000 membres), les caisses du TYM dans les régions les plus pauvres qui offrent à leurs membres (ils étaient 30.000 en 2006) un service d'assurance-décès et contre la maladie... Bien d'autres ONG se sont impliquées dans le micro-crédit : Save the Children, Action Aid, CARE international, World Vision... ce sont 60 ONG étrangères qui seraient impliquées dans la microfinance au Vietnam (Colliot et Cosnard, 1999). Chaque fois, ou presque, les crédits sont accordés à des groupes, selon la formule des Groupes solidaires ou celle des Groupes d'entraide (Duong et Izumida, 2002).

Et que dire de la microfinance *informelle*, la troisième composante dont parlent tous les auteurs à propos du Vietnam ? Il s'agit des prêts consentis au sein de la famille, ou entre amis, des avances obtenues du propriétaire à la campagne ou de l'usurier, de l'argent levé dans les différentes sortes de tontines (les *hui*) qui sont souvent gérées par un responsable et même parfois organisées par lui, et qui sont très pratiquées en milieu urbain comme en milieu rural, au Nord comme au Sud<sup>4</sup>. C'est sans doute la Banque Asiatique de Développement qui a fait entrer la finance informelle dans la microfinance, alors qu'en fait elle s'en distingue dans la mesure où elle repose sur des relations directes entre les agents, c'est pourquoi il est si

---

<sup>4</sup>. Sur les différentes variantes de tontines pratiquées au Vietnam, cf. Colliot et Cosnard, 1999. Les tontines sont plutôt un moyen d'épargner, du moins elles sont souvent pratiquées parce qu'elles entraînent une obligation de cotiser (Lelart, 2006).

difficile d'évaluer son importance, alors que la microfinance, au sens habituel du mot, fait intervenir des institutions. Il s'agit alors de finance indirecte.

Ces trois compartiments ne sont pas étanches, des relations existent entre la microfinance formelle et semi-formelle : la Banque pour l'Agriculture gère un programme de services bancaires mobiles soutenu par la Banque mondiale. 160 véhicules tous terrains permettent à ses agents de se rendre dans des zones difficiles d'accès et d'offrir ses services à une population isolée. Des relations existent aussi entre la finance formelle ou semi-formelle et la finance informelle. Les personnes qui se rassemblent pour participer ensemble à une tontine peuvent donner naissance à un groupe solidaire ou d'entraide qui pourra solliciter un crédit d'une institution. La Banque pour l'Agriculture envisage de faire se rapprocher ces groupes (Hung, 2004).

Ce secteur de la microfinance – au sens traditionnel du mot – semble un peu plus homogène au Vietnam que dans bien d'autres pays. Nous n'avons pas recensé toutes les institutions concernées, ni surtout tous les programmes de micro-crédit. Mais l'ensemble du secteur est dominé à la fois par l'Etat et par les associations dites « de masse ». Le rôle de l'Etat est en effet déterminant. Les deux principales institutions, qui accordent plus de 90 % - et peut-être près de 95 % - des micro-crédits sont des banques publiques et la première assure parfois le refinancement des crédits accordés par les autres. Les autorités nationales ou locales mettent elles-mêmes en place certains projets ou soutiennent les initiatives des ONG. De cette façon l'argent de la microfinance est – au moins pour l'essentiel – de l'argent public. Les opérations sont largement subventionnées et les taux d'intérêt demandés peuvent être – et rester durablement – inférieurs à ceux du marché. Quant aux associations ou groupements «de masse», ils sont une originalité au Vietnam. Les deux plus importantes sont l'Union des femmes qui comprend onze millions de membres et l'Union des paysans, créées dès les années 30. Reconnues par l'Etat et même financées par lui, elles sont au service de leurs membres auxquels elles fournissent des services économiques et sociaux. C'est en leur sein que se constituent les groupes, solidaires ou d'entraide, qui pourront solliciter un crédit. Elles peuvent elles-mêmes participer à la distribution du crédit, inciter au remboursement, voire gérer un projet de micro-crédit. Il existe d'autres associations du même type, des jeunes, des vétérans, mais elles sont moins concernées par le micro-crédit.

La microfinance au Vietnam se caractérise aussi par un succès exceptionnel. On n'a guère d'informations générales, celles que nous avons concernent surtout la campagne – où vit 80 % de la population – et les derniers chiffres publiés remontent à 2004. C'est loin pour un secteur qui se développe très vite... De plus, il y a de grandes différences dans le degré d'infiltration de la microfinance rurale (Huong, 2003, pp. 29-30)<sup>5</sup>. On sait néanmoins que les trois institutions les plus importantes ont vu leurs crédits multipliés par 3,4 de 1996 à 2001, c'est-à-dire en cinq ans (Duong, 2003, p. 5). Ces trois institutions connaissent à peu près le même succès, mais c'est celui de la Banque pour l'Agriculture, qui accorde 87 % des crédits accordés par ces trois institutions, qui s'avère le plus impressionnant et qui apparaît même « fulgurant » (Creusot et alii, 2005). Une enquête menée en 2000 auprès de 62 agences de ces institutions met également en évidence les aspects positifs de leur activité (Senanayake et HO, 2001).

Des enquêtes nationales sur le niveau de vie des ménages confirment ces progrès de la microfinance par le déclin de la finance informelle. Alors qu'en 1992 77,5 % des ménages empruntaient aux amis, aux usuriers ou par l'intermédiaire de tontines, ils n'étaient plus que 54 % six ans plus tard (Izumida et Duong, 2001). Quant au montant des crédits obtenus, 73 % provenaient d'une source informelle en 1992, 50 % seulement six ans plus tard. La part de la microfinance, au sens où nous l'entendons, avait donc progressé de 27 % à 50 % (Duong, 2003, p. 16). Il faut bien sûr interpréter ces pourcentages avec réserve et on ne sait pas ce qu'ils sont devenus aujourd'hui. Mais le déclin de la finance informelle a bien commencé, et le succès de la microfinance ne semble pas se démentir.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait aucun problème. Il y en a dans tous les pays, il y en a aussi au Vietnam. C'est pourquoi il n'est pas facile de savoir aujourd'hui comment le secteur de la microfinance va évoluer dans ce pays.

---

<sup>5</sup>. L'auteur explique cette diversité par les différences dans le rendement des terres agricoles et dans les modalités d'attribution de la propriété foncière, les titres de propriété pouvant servir de garantie.

### 3. Les problèmes de la microfinance au Vietnam

Le problème le plus important est sans doute celui de *la réglementation*. Nous sommes en présence de véritables institutions qui accordent des crédits et donc courent des risques, qui reçoivent des dépôts et donc doivent les rembourser. Il faut donc que leur activité soit encadrée et respecte un minimum de règles afin de réduire les risques ; il faut aussi que leurs opérations soient contrôlées après coup, pour vérifier le respect de ces règles. Ce contrôle prudentiel, comme nous l'appelons quand il s'agit des banques, est d'autant plus nécessaire que ces institutions vont être amenées progressivement à se refinancer auprès du système bancaire, voire auprès du marché.

La plupart des pays ont déjà réagi en ce sens. Des lois et des règlements ont été publiés, une autorité est chargée de les faire respecter. Certains pays ont adopté une loi existant ailleurs, comme les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine qui ont adopté un statut proche de celui des caisses Desjardins du Québec ; d'autres ont préféré édicter une loi nouvelle qui s'applique à toutes les institutions, c'est ce qu'ont fait les pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ; d'autres enfin ont édicté des lois différentes pour chaque catégorie d'IMF, comme en Bolivie, en Ouganda, au Cambodge. La situation de ces institutions varie donc beaucoup d'un pays à l'autre, ce qui accroît l'hétérogénéité du secteur, d'autant plus que les lois ne sont pas toujours parfaitement adaptées.

Une telle loi était attendue au Vietnam depuis des années. Certaines ONG souhaitaient devenir des institutions de microfinance et avaient besoin pour cela d'un cadre juridique. De leur côté, les associations « de masse », notamment celle des femmes, envisageaient de créer leur propre réseau de caisses (Creusot et alii, 2005). Après plusieurs années de maturation, un décret n°28 a été publié par le gouvernement en 2005. Deux sortes d'IMF sont maintenant autorisées, celles qui reçoivent de l'épargne obligatoire, qui correspond à une fraction du crédit accordé et qui sert de garantie, et celles qui peuvent aussi collecter de l'épargne volontaire. Celles-ci sont naturellement soumises à des règles plus strictes que celles-là, elles doivent exister déjà depuis trois ans et leur capital doit être dix fois plus élevé. Mais les unes comme les autres doivent obtenir une licence de la Banque d'Etat du Vietnam – la Banque centrale – qui joue un rôle essentiel en matière de microfinance. C'est elle qui précise le

champ d'activité de chaque institution et qui l'autorise à ouvrir des guichets supplémentaires. C'est elle également qui fixe les règles que doivent respecter ces institutions, comme les conditions que doivent remplir leurs responsables. Et c'est elle qui est chargée de la surveillance et de l'inspection.

Un deuxième problème concerne *l'autonomie* – et donc la pérennité – des institutions. Les coûts liés au micro-crédit sont élevés, les sommes prêtées sont faibles, les remboursements sont très étalés, chaque semaine quelquefois. Les institutions ont très souvent besoin d'une subvention pour couvrir leurs charges. C'est le cas semble-t-il au Vietnam, bien que les taux de remboursement soient très satisfaisants – 98 ou 99 % - du fait en particulier de l'existence des groupes et de la forte implication des associations « de masse ». On a peu d'informations sur les résultats des institutions, les enquêtes dont nous disposons ont été effectuées auprès de leurs clients afin d'apprécier leur satisfaction. Les chiffres de la Banque pour l'Agriculture étaient légèrement positifs dans les années 90 (Izumida et Duong, 2001), mais la Banque prêtait aussi aux entreprises publiques, elle prête toujours aux entreprises privées, ainsi qu'aux coopératives, et ces crédits là sont plus rentables que les micro-crédits. Quant à la Banque des pauvres, elle est toujours largement subventionnée (Creusot et alii, 2005)<sup>6</sup>. Il est probable que les initiatives des ONG le sont aussi ; quant aux programmes gouvernementaux, cela va de soi...

De telles subventions peuvent se justifier lorsque les institutions sont installées dans des zones d'accès difficile ou lorsqu'elles sont encore jeunes, car leurs clients sont peu nombreux, leur personnel a peu d'expérience et elles doivent amortir les frais d'installation. Mais en dehors de ces cas particuliers, les subventions peuvent-elles se justifier alors qu'il suffirait d'augmenter les taux d'intérêt pour que l'institution couvre l'ensemble de ses coûts ? On peut le penser, parce que le crédit aux pauvres ou aux exclus de la finance est un service public que l'Etat doit prendre en charge. Et cependant, force est de considérer que les emprunteurs ont intérêt à payer un taux plus élevé tant qu'il reste inférieur à celui de l'usurier. De plus ces subventions pourraient quelquefois être mieux utilisées et d'autres politiques publiques pourraient être plus efficaces. Enfin, il existe maintenant dans de nombreux pays, notamment en Amérique latine mais aussi en Asie, des IMF qui ont adopté une logique de rentabilité et de

---

<sup>6</sup>. En 2002, la subvention a été de 170 milliards de dong, soit 11 millions de dollars. Cela représente 2,7 % de l'encours des crédits, soit à peu près la moitié des intérêts perçus (6 % par an).

concurrence et qui sont devenues autonomes. Il en est ainsi par exemple de la BRI en Indonésie comme de la BAAC en Thaïlande, à laquelle on compare souvent la banque vietnamienne. Cette voie-là est sans conteste, à long terme, la meilleure voie pour la microfinance au Vietnam, la seule qui puisse garantir la pérennité des institutions, car l'Etat ne pourra pas subventionner indéfiniment le secteur de la microfinance à un tel niveau. Cela ne l'exonère pas de toute responsabilité. Il lui appartient d'établir un cadre juridique – c'est fait – de donner une impulsion, de contribuer à l'exercice « de bonnes pratiques », de faciliter la transparence...

L'autonomie des institutions concerne aussi leur financement. Il est normal qu'elles bénéficient de subventions pour financer les crédits qu'elles accordent pendant les premières années. Mais il est normal qu'elles trouvent par elles-mêmes les moyens de se développer. L'Etat n'a pas vocation à devenir le prêteur sur le marché de la microfinance. Les institutions peuvent d'abord offrir à leurs clients des services d'épargne et recevoir leurs dépôts comme le leur permet désormais le décret n°28. D'une part, cela répondra aux attentes des paysans, comme l'ont montré plusieurs enquêtes effectuées dans le nord du pays (Dufhues et alii, 2003). D'autre part, cela permettra aux paysans qui n'ont guère accès aux banques commerciales d'avoir accès aux services bancaires, notamment de paiement, que les institutions agréées peuvent également offrir désormais. Ces institutions qui devront du fait même se rapprocher des banques pour assurer la compensation des règlements pourront se refinancer auprès d'elles... avant de pouvoir participer au marché monétaire. C'est ainsi que, dans les pays du Sud, les IMF ont vocation à faire partie des systèmes financiers qui deviennent « inclusifs » dans la mesure où ils offrent la totalité des services financiers dont l'ensemble de la population a besoin.

Un dernier problème concerne *l'efficacité* de ces institutions : font-elles reculer la pauvreté au Vietnam ? C'est en général le cas, puisque le micro-crédit permet aux bénéficiaires d'engager « une activité génératrice de revenu » et de gagner un peu d'argent. A la campagne, il permet aux paysans de pouvoir utiliser plus de semences et plus d'engrais ou de faire la soudure sans recourir aux usuriers. Mais il n'est pas facile de mesurer cet impact. La pauvreté n'est pas qu'une question d'argent, c'est toute une façon de vivre, et pour suivre son évolution, il faut multiplier les enquêtes auprès des emprunteurs, et les renouveler quelques années plus tard. On n'a guère de telles enquêtes au Vietnam. Toutefois,

l'impression qui domine est que la microfinance contribue effectivement à réduire la pauvreté, notamment à la campagne où l'on peut dire qu'elle a eu « un rôle spectaculaire » (Le QUOC LY, 2005).

Un tel enthousiasme doit être tempéré. On constate souvent que les IMF prêtent aux pauvres, mais non pas aux plus pauvres. Il en est de même au Vietnam. C'est le cas de la Banque des politiques sociales, qui était autrefois la Banque des Pauvres, dont les comités de crédit privilégient, sans doute, une clientèle qui remboursera plus facilement. C'est également le cas de la Banque pour l'Agriculture qui, comme la BAAC et la BRI, glisse peu à peu vers les segments moyens et hauts du marché (Creusot et alii, 2005). De plus, il semble que les familles qui disposent d'un certain statut dans le village<sup>7</sup> puissent emprunter plus facilement. Trois enquêtes ont montré qu'elles avaient obtenu 21 % des crédits accordés par la Banque des politiques sociales et 36 % des crédits accordés par la Banque pour l'Agriculture (Izumida et Duong, 2001). Enfin, les taux d'intérêt différents pratiqués par ces deux banques, et sans doute le fait que la première a utilisé longtemps le réseau de la seconde, ont fait que beaucoup d'emprunteurs qui n'étaient sans doute pas les plus pauvres, ont réussi à cumuler les prêts de l'une et de l'autre (Creusot et alii, 2005).

Il n'en reste pas moins que la microfinance réussit au Vietnam. Les institutions qui ont été mises en place par les autorités il y a une dizaine d'années et les initiatives qui ont été soutenues par elles répondent assez bien aux besoins des populations qui réclament des services financiers. Les autorités ont toujours le souci de mettre en œuvre des programmes de micro-crédit à taux d'intérêt subventionné en faveur de groupes de personnes prioritaires (Le Quoc Ly, 2005). Le souci de réduire la pauvreté reste un objectif essentiel des autorités vietnamiennes.

## **Conclusion**

La microfinance s'est beaucoup développée au Vietnam depuis une douzaine d'années. Elle est restée fortement influencée par l'Etat, dépendante de ses subventions et très liée aux

---

<sup>7</sup>. Ce sont les familles dont un membre travaille dans l'Administration, publique ou locale, ou est un responsable au niveau local dans une association « de masse ».



différentes associations « de masse ». Et elle a contribué à réduire la pauvreté comme à financer la petite entreprise, en particulier agricole.

Elle va certainement continuer à se développer beaucoup dans les années qui viennent. La volonté du gouvernement ne fait aucun doute. La nouvelle loi crée un cadre juridique pour les opérations de micro-crédit et ouvre la voie à une surveillance, un encadrement, un recensement, une réglementation... qui de toute évidence s'imposaient et qu'on réclamait parfois avec insistance (Le Quoc Ly, 2005). Toute la question est de savoir comment, dans quel sens les institutions, celles qui existent comme celles qui vont se créer, vont évoluer.

Il est, en effet, indispensable que le poids de l'Etat se réduise, en même temps que les subventions dont l'ampleur est souvent dénoncée (Duong, 2003 ; Fernando, 2007). Il faut que les considérations liées au marché trouvent peu à peu leur place dans le secteur de la microfinance. Il faut que cette activité devienne, au moins la plupart du temps, une activité rentable et que les institutions, du moins la plupart d'entre elles, puissent fonctionner par elles-mêmes. La nouvelle loi qui laisse à la banque centrale le soin de fixer les taux d'intérêt que pourront pratiquer les IMF devrait faciliter cette évolution.

Il faudra cependant que le recours grandissant au marché n'altère pas la vocation sociale de ces institutions, et que la microfinance reste une finance de proximité. La présence des associations « de masse » pourrait jouer un rôle important à cet égard. En matière de microfinance le cas du Vietnam est très particulier. Son évolution dans les années qui viennent devrait être particulièrement riche d'enseignements, d'autant plus que dans ce pays désormais émergent la place de l'agriculture et de la campagne va continuer à se réduire peu à peu et que des nouvelles réformes économiques vont sans doute être décidées.

## **Références**

BOYE S., HAJDENBERG J. et POURSAT C. (éds), (2006), *Le Guide de la microfinance-micro-crédit et épargne pour le développement*, Editions d'Organisation, Paris.

COLLIOT E. et COSNARD M., (1999), Crédit rural dans la Plaine des Joncs au Vietnam : des relations financières insérées dans le contexte socio-politique et fondées non sur l'individu mais sur le groupe, in J.M. SERVET (éd.) *Exclusion et liens financiers – Rapport du Centre Walras, Economica, Paris, pp. 86-101.*

CREUSOT A.C., THANH Q.T.T. et TUAN L.Q., (2005), La micro-finance a-t-elle encore une place lorsque l'offre publique de crédit s'étend ?, in I. GUERIN, K. MARIUS-GNANOU, T. PAIRAULT et J.M. SERVET (éds), *La micro-finance en Asie, entre traditions et innovations*, IRD-Karthala, Paris, pp. 65-84.

DUFHUES T., GEPPERT M. et BUCHENRIEDER G., (2003 ), Combining Quantitative and Participatory Methods in Conjoint Analysis – Designing Microsavings in Northern Vietnam, *Savings and Development*, n°3, pp. 281-292.

DUONG P.B. et IZUMIDA Y., (2002), Rural Development Finance in Vietnam : A Microeconomic Analysis of Household Surveys, *World Development*, 30, n°2, pp. 319-335.

DUONG P.B., (2003), *Review of rural finance in Vietnam*, Ministry of Planning and Investment, Hanoi, décembre.

FERNANDO N.A., (2007), *Microfinance Industry : Some Changes and Continuities*, Asian Development Bank, mai.

GUERIN I. et PALIER J. (éds), (2005), *Microfinance Challenges : empowerment or disempowerment of the Poor ?*, Institut français de Pondichéry.

HUNG N.T., ( 2004), La banque mobile – Une initiative récente a mis les services bancaires à la portée des groupes les plus pauvres du Vietnam, *Finances et Développement*, FMI, juin, pp. 41-43.

IZUMIDA Y. et DUONG P.B., (2001), Measuring the Progress of Rural Finance in Vietnam, *Savings and Development*, n°2, pp. 139-166.

KLEBERT C., (1999), Bilan d'une expérience de crédit rural décentralisé au Vietnam : le cas du programme Fleuve Rouge, in J.M. SERVET, *op. cit.*, pp. 102-110.

LELART M., (2005), *Intérêt et apport du micro-crédit, Le cas du Vietnam*, 5<sup>ème</sup> session du Forum Franco-Vietnamien sur le financement du développement, ADETEF, Hanoi, janvier.

LELART M., (2006), *De la finance informelle à la microfinance*, AUF et Editions Archives contemporaines, Paris.

LELART M., (2007), Le père du micro-crédit honoré par le prix Nobel... de la Paix, *Revue d'Economie Politique*, 117, n°2, pp. 197-2098.

Le QUOC LY, (2005), Intervention sur *l'intérêt et l'apport du micro-crédit*, 5<sup>ème</sup> session du Forum Franco-Vietnamien sur le financement du développement, ADETEF, Hanoi, janvier.

MOURJI F., DECALUWE B. et PLANE P. (éds), (2006), *Le développement face à la pauvreté*, AUF et Economica, Paris.

PALIER J., (2002), La microfinance en Inde : des pratiques d'économie solidaire, in J.M. SERVET et I. GUERIN (éds), *Exclusion et liens financiers*, Rapport du Centre Walras, Economica, Paris, pp. 67-87.

RUTHERFORD S., (2002), *Comment les pauvres gèrent leur argent?*, GRET-Karthala, Paris.

SCHNEIDER H. (éd.), (1997), *Microfinance pour les pauvres*, OCDE, Paris.

SENANAYAKE SMP et HO DP, (2001), What makes Formal Rural Financial Institutions Successful in Vietnam ?, *Savings and Development*, n°4, pp. 475-489.

SERVET J.M., (2006), *Banquières et banquiers aux pieds nus, mirages et espoirs de la microfinance*, Odile Jacob, Paris.

SOULAMA S., (2005), *Microfinance, pauvreté et développement*, AUF et Editions des Archives contemporaines, Paris.